



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 22 mai 2024 — N° 129

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alain Tardif et sensibiliser les citoyens à l'importance de protéger les lacs et cours d'eau.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de féliciter les finalistes des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet 33 Hectares.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner la présence de bénévoles de la Société canadienne du cancer en visite à l'Assemblée nationale.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter le 106^e groupe scout Faucon des Monts de Charlevoix, gagnant d'un trophée au Jamboree Nathoos.

22 mai 2024

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de la biodiversité.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Labrecque.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner la participation de Mme Catheryne Langford à l’Ocean Globe Race.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alain Thibert.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Festival Mémoire et racines.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise intergénérationnelle.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de féliciter les jeunes lauréats du Défi OSEntreprendre de la circonscription de Mégantic.

22 mai 2024

À 9 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 64 Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 64.

Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 65 Loi limitant le droit d'éviction des locateurs et renforçant la protection des locataires âgés

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 65.

22 mai 2024

Mme Prass (D'Arcy-McGee) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 790 Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 285 en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 790.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2022-2023 sur les sondages et les consultations effectués dans le cadre du Plan triennal des sondages 2021-2024 de Revenu Québec, incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec;

(Dépôt n° 1588-20240522)

Le plan triennal des sondages 2024-2027 de Revenu Québec, incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 1589-20240522)

22 mai 2024

M. Roberge, ministre de la Langue française, dépose :

Le rapport 2024 sur l'évolution de la situation linguistique au Québec de l'Office québécois de la langue française.

(Dépôt n° 1590-20240522)

M. Boulet, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

(Dépôt n° 1591-20240522)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 11 avril 2024 par Mme Rizqy (Saint-Laurent) concernant la demande d'un financement suffisant et récurrent pour les centres d'éducation populaire de Montréal.

(Dépôt n° 1592-20240522)

Mme la présidente dépose :

Les textes de loi adoptés par les membres de la 21^e législature du Parlement des jeunes.

(Dépôt n° 1593-20240522)

22 mai 2024

Dépôts de pétitions

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 711 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les mesures d'atténuation du bruit avant l'entrée en service du REM dans le secteur de la Ville de Mont-Royal.

(Dépôt n° 1594-20240522)

M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 092 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la bonification du financement et l'augmentation des ressources d'hébergement pour les personnes victimes de violence.

(Dépôt n° 1595-20240522)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la surconsommation de cannabis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

22 mai 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Zaga Mendez (Verdun), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Dufour (Mille-Îles), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue le 22 mai de la Journée internationale de diversité biologique;

QU'elle rappelle l'urgence d'agir face à la situation alarmante de la perte de biodiversité liée à la dégradation des milieux humides, essentiels pour le maintien des écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques;

QU'elle réitère la nécessité d'atteindre rapidement l'objectif de protection de 30 % du territoire québécois d'ici 2030;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de réviser et renforcer la législation relative à la protection des milieux humides afin de freiner leur destruction progressive.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, et M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), présente une motion concernant la laïcité de l'État; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

22 mai 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de l'inhalothérapeute qui se tenait le 19 mai dernier;

QU'elle reconnaisse l'apport inestimable des inhalothérapeutes au sein des équipes de soins et pour la santé des Québécois;

QU'elle souligne l'expertise unique des inhalothérapeutes qui est critique pour le bon fonctionnement de notre système de santé;

QU'enfin, elle invite les étudiantes et les étudiants à choisir cette profession importante dans notre système de santé.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale;

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction, ainsi que les amendements transmis par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, du consentement de l'Assemblée, Mme Soucy, première vice-présidente, procède à la lecture et à la mise aux voix individuelle des amendements proposés par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé).

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) modifiant l'article 69.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) introduisant l'article 84.1.

L'amendement est rejeté.

Enfin, le rapport est adopté.

22 mai 2024

Adoption

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 50, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, est ajourné au nom de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Dufour (Mille-Îles) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le Québec devrait construire 1,1 million d'habitations d'ici 2030 pour faire face à la croissance de sa population et pour espérer un retour à l'équilibre;

QU'elle prenne acte du faible niveau de demandes de permis de construction et de la baisse des mises en chantiers des dernières années qui éloignent le Québec de la réalisation de cet objectif;

22 mai 2024

QU'elle souligne que la rareté en matière de logement entraîne des conséquences délétères sur les Québécoises et les Québécois, notamment en matière économique, sociale et de santé mentale;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste le dépôt d'un plan complet incluant des cibles de mises en chantier résidentielles par année et contenant les mesures nécessaires pour revigorer la construction résidentielle au Québec et atteindre ces cibles.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 29 minutes 3 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 21 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 7 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, propose :

QUE la motion de la députée des Mille-Îles soit amendée de la manière suivante :

Au dernier alinéa, retirer les mots « d'un plan complet » et les remplacer par « d'une stratégie gouvernementale en habitation » et retirer les mots « résidentielles par année ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

22 mai 2024

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le Québec devrait construire 1,1 million d'habitations d'ici 2030 pour faire face à la croissance de sa population et pour espérer un retour à l'équilibre;

QU'elle prenne acte du faible niveau de demandes de permis de construction et de la baisse des mises en chantiers des dernières années qui éloignent le Québec de la réalisation de cet objectif;

QU'elle souligne que la rareté en matière de logement entraîne des conséquences délétères sur les Québécoises et les Québécois, notamment en matière économique, sociale et de santé mentale;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste le dépôt d'une stratégie gouvernementale en habitation incluant des cibles de mises en chantier et contenant les mesures nécessaires pour revigorer la construction résidentielle au Québec et atteindre ces cibles.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Dufour (Mille-Îles) et sur la motion d'amendement de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Dufour (Mille-Îles) accepte la proposition d'amendement de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation.

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, et sur la motion proposée par Mme Dufour (Mille-Îles), sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

22 mai 2024

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, proposant que le projet de loi n° 50, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 50 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Prass (D'Arcy-McGee).

À 18 h 30, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 23 mai 2024, à 9 h 40.

22 mai 2024

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 22 mai 2024, à 13 heures, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 60 Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic

La Présidente

NATHALIE ROY

22 mai 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Prass (D'Arcy-McGee), proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 790, Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée :

(Vote n° 285)

POUR - 112

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	(Dubuc)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	